FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 14 Juin 2016



ACCORD ENTREPRISE SNCF

LES CHEMINOTS MOBILISÉS!

Dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle contre la loi « Travail », les cheminots, avec la CGT, envoient un message clair au gouvernement.

La forte participation des cheminots dans les manifestations organisées sur l'ensemble du territoire, démontre leur détermination pour la défense de l'emploi à la SNCF et leurs conditions de vie et de travail.

Cette journée d'action interprofessionnelle s'inscrit dans la mobilisation engagée depuis le 9 mars 2016, portant sur le rejet du projet de la loi « travail » et pour un Code du Travail du 21ème siècle. Les cheminots y ont fait le lien avec les négociations qui se sont tenues au niveau de la branche et de l'entreprise sur l'aménagement du temps de travail.

Le gouvernement a fait le choix de passer en force, contre l'avis du parlement et des salariés, via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution dans le cadre d'un premier passage à l'Assemblée Nationale. Il doit entendre le refus de la population française à subir les injonctions de la Finance, des libéraux et du MEDEF.

La direction de la SNCF et le gouvernement ont précipité la clôture des négociations, certaines organisations syndicales ont fait le choix d'accompagner leur politique. Face à ces postures, la Fédération CGT des cheminots a choisi la démocratie. Les syndiqués de la CGT, fortement mobilisés tout au long du processus revendicatif, ont été appelés à exprimer leur avis sur un texte qui réglementera demain leur quotidien.

La CGT ne signera pas l'accord d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail.

En à peine trois jours pour organiser le scrutin avec une participation significative au vote, 57,66% des cheminots syndiqués à la CGT qui se sont exprimés, ont émis un avis négatif quant à la signature d'un texte qui, en l'état, intègre insuffisamment leurs revendications afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. L'article 49 concentre les désaccords face à une direction qui compte leur imposer des dérogations, avec l'accord d'organisations syndicales minoritaires, sur des règles qu'ils défendent ardemment.



C'est bien le blocage patronal sur l'accord de branche (la CCN) et le maintien du chantage permanent au moins disant social, qui justifient cette position. La direction de la SNCF a maintenu une attitude ambigüe et trouble au sein de l'organisation patronale (UTP Union du Transport Public et ferroviaire du MEDEF) pour réduire le cadre social « harmonisé » tant vanté.

La Fédération CGT des cheminots poursuit son action pour accompagner ses représentants dans les entreprises ferroviaires de droit privé afin qu'ils puissent peser sur leurs accords d'entreprises dans le but d'apporter un progrès réel aux conditions d'exercice de leur métier, malgré les visions archaïques du patronat. La Fédération créera toutes les conditions pour limiter les conséquences de l'article 49 de l'accord SNCF sur le quotidien des cheminots.

Le gouvernement comme la direction de la SNCF ont choisi de créer la division syndicale pour tenter d'imposer des reculs sociaux. La CGT prendra ses responsabilités pour continuer à défendre les cheminots quels que soient leur grade, leur statut ou leur entreprise.

D'ores et déjà, le gouvernement doit tenir ses engagements pour le développement du ferroviaire et débloquer les budgets indispensables en termes de salaires, d'emplois et d'investissements.

Tous ensemble, restons lucides et déterminés à défendre l'intérêt général du salariat et du service public.

	É	n	É	P	Λ	т.	10	\mathbf{o}	N	C	G	-	D	F	9	C	н	F	M	n	NI	0	T	9
LF"	Emile Control	U		- 17				U	IN	U	9		ט	-	•	U	In.		IVI	ш	IN	U		•

Nom :Prénom :Adresse :	J'ADHÈRE À LA CGT PÉDÉRATION CGT CHEMINDTS 263, Rue de Paris - Case 546 93 515 MONTREUIL Cedex 127401001	BULLETIN D'ADHESION Ne dites plus : « Que fait la CGT ? »				
Fonction : Grade : Position de rémunération :	Nom du secteur:	FAITES-LA!				
Etablissement :	Syndicat :	él :				
E-mail :	Nom du syndiqué :					